



GUIDE DE ROUTE



Samedi 25 mars 2023 - 15h00

BOUCLES GUEGONNAISES

Femmes N2

Bretagne



Officiels et engagements	3
Règlementation	4-5
Lieux pratiques	6
Mesures Sanitaires	7
Récompenses / Dotations	8
Liste des N Femmes engagées	9
Carte et profil du parcours	10-11
Itinéraire-horaire	12
Contacts	13
Partenaires	14

ORGANISATEURS

MEMBRES

Le Comité d'Organisation des BOUCLES GUEGONNAISES (Bretagne) (1^{ère} manche de Coupe de France Femmes N2) est constitué par les membres suivants :

Président	Xavier CASTEL
Secrétaires	Nathalie NOEL, Julie CARRIER, Bruno NAYL
Trésorier	Gilles LE BRAZIDEC Hervé ROSELIER
Responsable Courses	Jacques ROTURIER

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Président du jury	Morgane GARNIER
Commissaire 1	Patrice TEFFAINE
Commissaire 2	Roger HUARD
Juge à l'arrivée	Jérôme BIHOUEE
Commissaire moto 1	Damien QUIVILLIC
Commissaire moto 2	Laurent DA SILVA PEREIRA

ENGAGEMENTS

PROCEDURE

Les engagements aux Coupes de France Femmes peuvent être effectués par les comités régionaux, les comités départementaux, les clubs et les groupes sportifs enregistrés auprès de la FFC et de l'UCI tels que les Equipes Féminines UCI à partir de J-30 du début de l'épreuve.

La **clôture des engagements** est fixée au :

J-3 avant l'épreuve à 18h00
(mercredi 22 mars 2023 - 18h00)

Les modifications de la liste des engagés (Titulaires, remplaçantes et encadrement) pourront donc intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve.

Aucun engagement ne sera accepté après cette date.

Les engagements sont à effectuer sur la plateforme FFC Cicle-web à partir du site internet de la Fédération.

LISTE DES CATÉGORIES

COUPE DE FRANCE FEMMES

ELITE

OPEN

RÈGLEMENTATION

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC :

- [Site Internet de la FFC](#)
- [Reglement-CPF-Femmes-2023](#)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve des BOUCLES GUEGONNAISES Féminines est organisée par le Comité d'organisation des BOUCLES GUEGONNAISES sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

L'épreuve aura lieu le samedi 25 mars 2023 à 15h00.

ARTICLE 2. TYPE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes Femmes ELITE et OPEN.

Elle est inscrite au calendrier « National Femmes » de la Fédération Française de Cyclisme.

Cette épreuve est la 1^{ère} manche de la Coupe de France National 2 (N2) Femmes 2023.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Participant(e)s admises (ELITE, OPEN 1, OPEN 2, OPEN 3 et juniors) par ordre de priorité :

- ▶ Équipes labellisées « National 2 Femmes » (*),
- ▶ Sélections régionales (hors effectif N1/N2),

- ▶ Sélections départementales (hors effectif N1/N2),
- ▶ Individuelles de clubs n'appartenant pas aux structures N1,

**effectif déclaré au 1er mars 2023*

ARTICLE 4. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra le samedi 25 mars 2023 à partir de 11h00 à l'Ecole Saint Gildas, 13 rue Saint Cado à GUEGON, (Morbihan).

La confirmation des partantes et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 11h00 à 12h30 le samedi 25 mars 2023.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC en présence des Membres du Collège des arbitres est fixée le samedi 25 mars 2023 à 12h40 et aura lieu au même endroit.

ARTICLE 5. RADIO - TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence communiquée à la réunion des DS.

ARTICLE 6. ENCADREMENT ET DEPANNAGE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par HERMINE COURSES.

Le service est assuré au moyen de 2 voitures neutres, avec chauffeurs et mécaniciens.

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire, au minimum, d'un BF3 Route ou Entraîneur Club Expert.

En l'absence des diplômes ci-dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 10 du règlement de la Coupe de France.

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé. L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

En accord avec le règlement de la Coupe de France Femmes 2023 (article 10 et 11), l'ordre des voitures sera défini comme suit :

Épreuve d'une journée				
→	→	→	→	→
Pour la 1^{ère} épreuve de la Coupe de France	1 ^{er} tirage au sort	2 ^{ème} tirage au sort	3 ^{ème} tirage au sort	4 ^{ème} tirage au sort
Equipes présentes à la réunion	Oui	Oui	Non	Non
Equipes qui répondent aux dispositions de l'article 10	Oui	Non	Oui	Non

ARTICLE 7. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Dans le cas de litiges, seul l'organisateur et les arbitres de la FFC pourront prendre des décisions pour la bonne marche de l'épreuve. Les réclamations seront reçues exclusivement par le collège des arbitres.

ARTICLE 8. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement, s'effectuera suivant la réglementation FFC en vigueur des courses en ligne. Ravitaillement à pied à poste fixe au kilomètre 5, 200 mètres avant le Rond-Point dit de la Ville Alain. Ce point pourra être modifié à la convenance du jury des commissaires en accord avec l'organisation.

ARTICLE 9. DELAIS D'ARRIVEE

Toutes compétitrices, dans un délai dépassant 15 mn du peloton principal, doivent s'arrêter et quitter la course.

Toute compétitrice arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collègue des commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis sur la base de la photo-finish :

- ▶ Classement Scratch,
- ▶ Classement par équipe de l'épreuve
- ▶ Classement par équipe National 1
- ▶ Classement individuel Junior

Classements annexes :

- ▶ **Classement Points Chauds**

Un classement Point Chaud sera disputé sur la ligne d'arrivée lors du 3ème, 5ème et 7ème passage sur la ligne soit à l'issue du 2ème, 4ème et 6ème tour (km 26,700, km 46,500 et km 66,300).

Les 3 premières concurrentes se verront attribuer des points selon le barème suivant : 4 - 2 - 1 points.

En cas d'égalité de points entre les concurrentes au classement général des points chauds, celles-ci sont départagées dans un premier temps, par leur

nombre de premières places au classement Point Chaud et enfin selon leur place au classement de l'épreuve.

ARTICLE 11. PRIX DE L'EPREUVE

Les prix suivants sont attribués :

PRIX COURSE : 750 € Classement individuel			
1ère	150 €	11ème	14 €
2ème	112 €	12ème	11 €
3ème	90 €	13ème	11 €
4ème	75 €	14ème	11 €
5ème	59 €	15ème	9 €
6ème	52 €	16ème	9 €
7ème	41 €	17ème	9 €
8ème	34 €	18ème	9 €
9ème	23 €	19ème	8 €
10ème	15 €	20ème	8 €

Le total général des prix distribués à l'occasion de cette épreuve est de 750 euros.

ARTICLE 12. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à l'Ecole Saint Gildas 13 rue Saint Cado à GUEGON.

ARTICLE 13. PROTOCOLE

Ceux-ci sont obligatoires pour les récipiendaires elles devront se présenter en tenue :

- ▶ Les 3 premières concurrentes de l'épreuve
- ▶ La lauréate du classement Point Chaud

ARTICLE 14. SECURITE

L'épreuve se déroulera sous le régime de la circulation « d'usage exclusif temporaire de la chaussée » validée par la Préfecture du Morbihan. Tous véhicules dans la bulle de la course ont pour obligation de rouler avec les feux de croisements allumés.

ARTICLE 15. INFORMATIQUE

La prestation de chronométrage, photo-finish et classements sera réalisée par la société ChronoConsult : contact@chronoconsult.fr / 04 56 59 00 74.

ARTICLE 16. DEVELOPPEMENT DURABLE

Une zone de déchets sera mise en place au kilomètre 5 du circuit, sur 300 mètres avant le Rond-Point dit de la Ville Alain. Obligation de la respecter pour se débarrasser des papiers et autres objets dans cette zone sous risque de pénalités.

Une zone de récupération des dossards, des plaques de cadre et des transpondeurs sera mise en place à l'entrée de l'espace VIP, près du podium. Obligation de la respecter sous risque de pénalités

ARTICLE 17. PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.



LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE / RETRAIT DOSSARDS

Date / Horaire	25 mars 2023 de 11h00 à 12h30
Lieu	Ecole Saint Gildas 13 rue Saint Cado GUEGON

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Date / Horaire	25 mars 2023 à 12h40
Lieu	Ecole Saint Gildas 13 rue Saint Cado GUEGON

SIGNATURE

Horaire	25 mars 2023 de 13h30 à 14h30
Lieu	Podium protocolaire

LOCAL ANTI-DOPAGE

Lieu	Ecole Saint Gildas 13 rue Saint Cado GUEGON
-------------	---

HOPITAL (CHU)

Centre Hospitalier Alphonse Guérin

7 Rue du Roi Arthur, 56800 Ploërmel
Tél : 02 97 73 26 26

HEBERGEMENTS

OFFICE DE TOURISME

Office de tourisme Josselin

Adresse : 1 Rue George le Berd, 56120 Josselin
Téléphone : 02 97 22 36 43

Office de tourisme Ploërmel

Adresse : 5 Rue du Val, 56800 Ploërmel
Téléphone : 02 97 22 36 43

HOTELS A PROXIMITE

NOM	COORDONNEES
BRIT HOTEL L'Hippodrome (Tarif négocié par le comité d'organisation)	Rue Charles Aznavour, Parc d'Activités de Ronsouze, 56800 PLOERMEL Tel : 02 97 70 28 57 Disponibilité : 26 chambres twins + 8 singles https://ploermel.brithotel.fr/ Réservation avant le 22 février et indiquer la référent « Boucles Guégonnaises » pour bénéficier du tarif négocié
BRIT HOTEL de Saint Meen le grand (Tarif négocié par le comité d'organisation)	Espace Bel Air Saint Onen, 35290 SAINT-MÉEN-LE-GRAND Tel : 02 23 43 26 00 Disponibilité : 20 chambres twins + 22 chambres doubles https://hotel-st-meen-ladresse.brithotel.fr/ Réservation avant le 22 février et indiquer la référent « Boucles Guégonnaises » pour bénéficier du tarif négocié



Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport à partir du 24 janvier 2023, pour les compétitions et manifestations soumises à déclaration ou autorisation dans l'espace public et la voie publique.

Ainsi, à compter du 24 janvier 2023, le pass vaccinal est venu se substituer au pass sanitaire pour les personnes de 16 ans et plus.

Le pass sanitaire reste en vigueur pour les personnes de 12 à 15 ans.

Participants et encadrements : Le pass vaccinal est obligatoire à partir du 1er participant pour les 16 ans et plus et le pass sanitaire pour les 12 à 15 ans dans les mêmes conditions. Le pass vaccinal est également obligatoire pour les encadrants des participants. En dehors de la pratique, le port du masque peut être rendu obligatoire par arrêté préfectoral.

Spectateurs : Le pass vaccinal est obligatoire pour les spectateurs de 16 ans et plus et le pass sanitaire pour les 12 à 15 ans, uniquement, si c'est le cas, sur les zones de départ et d'arrivée dont l'accès est contrôlé, au motif que ces zones sont considérées comme des ERP PA (plein air) éphémères. Sur le reste du parcours, il n'y a pas d'obligation du pass vaccinal et du pass sanitaire pour les spectateurs et aucun contrôle à réaliser par l'organisateur. Le port du masque peut être rendu obligatoire par arrêté préfectoral.

Qu'est-ce que le pass Vaccinal ? (pour les 16 ans et plus)

Il faut l'une des trois pièces suivantes :

- Un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti seulement pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles ;
- Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois ;

- Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination. Les personnes concernées se voient ainsi délivrer par leur médecin un document pouvant être présenté dans les lieux, services, établissements et événements où le pass vaccinal est exigé.

Les personnes s'engageant dans un parcours vaccinal jusqu'au 15 février 2023 ont la possibilité temporaire de bénéficier d'un « pass vaccinal » valide, à condition d'avoir eu la première dose, de recevoir leur deuxième dose dans un délai de 4 semaines et de présenter un test négatif de moins de 24h.

Qu'est que le pass sanitaire ? (pour les 12 à 15 ans)

Il faut l'une des quatre pièces suivantes :

- Un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet ;
- Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24 heures ;
- Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois ;
- Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination. Les personnes concernées se voient ainsi délivrer par leur médecin un document pouvant être présenté dans les lieux, services, établissements et événements où le pass sanitaire est exigé.

Le contrôle du pass vaccinal ou du pass sanitaire

est réalisé par l'organisateur par le biais de personnes qu'il aura désignées à cet effet. Les personnes peuvent présenter leur pass soit sur leur téléphone, avec l'application "TousAntiCovid", soit au format papier, avec l'attestation qui leur a été remise après leur vaccination ou leur dépistage. Pour vérifier les données digitales, il convient de télécharger l'application « TousAntiCovid Verif ». Les données traitées lors du contrôle ne peuvent être conservées et réutilisées à d'autres fins.



A CHAQUE EPREUVE

Les **3 premières de l'épreuve** seront récompensées au cours de la cérémonie protocolaire.

L'organisateur récompensera chacune d'entre elle par un trophée ainsi qu'un bouquet de fleurs.

En outre, la **première « Junior »** (17/18 ans), la **première équipe de l'épreuve**, la **première structure N2 de l'épreuve** pourront être récompensés.

Les participantes se présenteront dans un délai de dix minutes maximums après leur arrivée.

CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL DE LA COUPE DE FRANCE

La Fédération Française de Cyclisme remettra un trophée aux trois premières équipes du classement général National 2 Femmes

La remise se déroulera sur le podium à l'issue de la finale de la Coupe de France Femmes programmée le 23 septembre 2023.

GRILLE DES PRIX

CLASSEMENT GENERAL

Place	N2
1^{ère} équipe	875 €
2^{ème} équipe	600 €
3^{ème} équipe	500 €
TOTAL	1 975 €

TOTAL DES PRIX

La Fédération Française de Cyclisme versera un **total des prix** de la Coupe de France National 2 Femmes de **1 975 €**.



NATIONAL 2

ROUTE FEMMES



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME



CSM PUTEAUX CYCLISME



DES ROUES EN ELLES VÉLO CLUB TURPINOIS



DONNOIS DES ELLES AU VÉLO EVRY COURCOURONNES



ENTENTE CYCLISTE THAONNAISE CRUPPETTO



HEXAGONE - COBAS LYON METROPOLE



LADIES VENDEE PIVETAU BOIS



MARMANDE WOMEN DEVELOPEMENT



OCCITANE CYCLISME FORMATION FEMININ - EURINVEST



SPRINTEUR CLUB FEMININ



TEAM ARDENNES



TEAM FEMININ HAUTS-DE-FRANCE



TEAM VEDN 35 FEMININ



VOUSSAYE



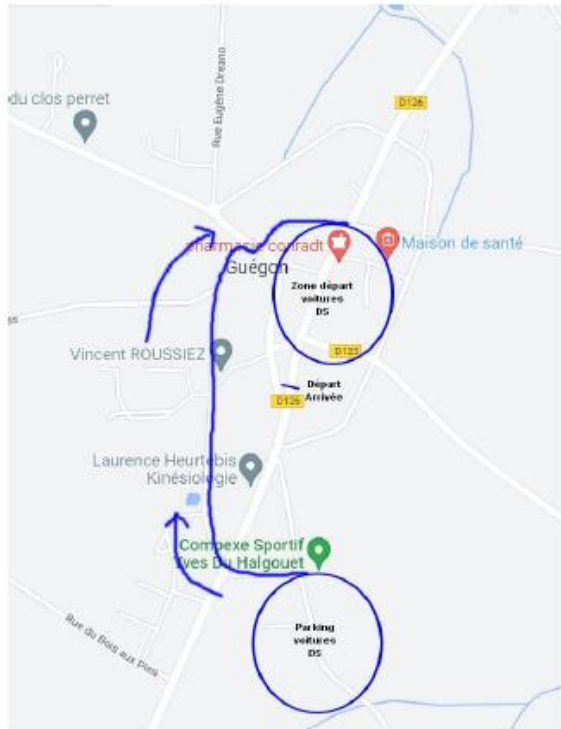
VÉLO CLUB DES TOURS

L'organisateur est libre d'inviter toutes équipes féminines françaises ou étrangères, dont la participation est fonction du genre de l'épreuve.

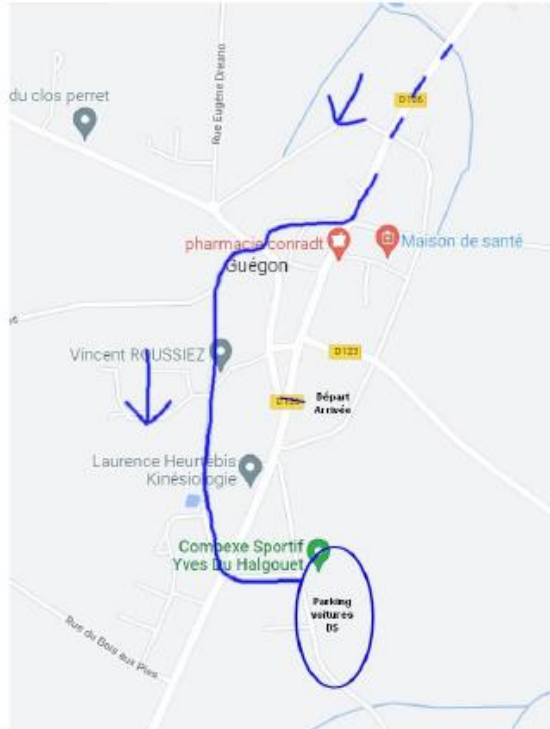
Distance **9,84km** Pente moy. **0,0 %** Alt. la + basse **36m** Alt. la + élevée **104m** Dénivelé **68m** 3 tentatives par 1 personne



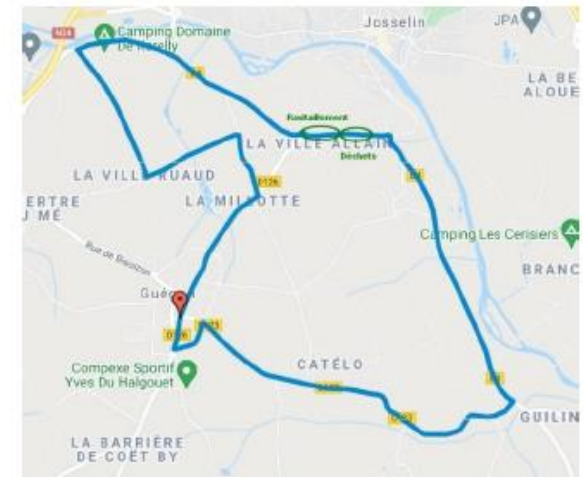
Accès départ depuis parking équipe



Dérivation fin de course véhicule



Zone verte et zone ravitaillement



ITINERAIRE	DIRECTION	PARCOURUS	PARCOURIR	HORAIRE COURSE EN FONCTION DE LAMOYENNE HORAIRE (KM/H)				
				45	42	40	38	36
Départ fictif - Guégon	D126			15:00	15:00	15:00	15:00	15:00
D126 / rue Constant le Guennec - à gauche	à gauche							
rue Constant le Guennec / rue Joseph le Coq - à droite	à droite							
lieu dit Le Val houx / D4 - à gauche	à gauche							
Départ réel - Guégon - D4 (après 3,000 km)		0,000	96,000	15:05	15:05	15:05	15:05	15:05
Giratoire de la butte Saint Laurent - à gauche	à gauche	1,600						
Giratoire de la Ville Allain - en face	en face	2,300						
D724 - après le Camping de Kerrely	à gauche	3,950						
La ville Ruaud vers La Coudraie	à gauche	4,900						
La Coudraie - à droite	à droite	5,500						
D126 - à gauche	à gauche	5,950						
1er passage sur la ligne - Début du 1er tour		6,900	89,100	15:14	15:15	15:15	15:16	15:16
D126 / rue Constant le Guennec - à gauche	à gauche	7,100						
rue Constant le Guennec / rue Joseph le Coq - à droite	à droite	7,350						
lieu dit Le Val houx / D4 - à gauche	à gauche	9,700						
Giratoire de la butte Saint Laurent - à gauche	à gauche	11,600						
Giratoire de la Ville Allain - en face	en face	12,300						
D724 - après le Camping de Kerrely	à gauche	13,950						
La ville Ruaud vers La Coudraie	à gauche	14,900						
La Coudraie - à droite	à droite	15,500						
D126 - à gauche	à gauche	15,950						
2ème passage sur la ligne - fin du 1er tour		16,800	78,800	15:27	15:29	15:30	15:31	15:33
3ème passage sur la ligne - fin du 2ème tour		26,700	68,950	15:41	15:43	15:45	15:47	15:50
4ème passage sur la ligne - fin du 3ème tour		36,600	59,100	15:54	15:57	16:00	16:03	16:06
5ème passage sur la ligne - fin du 4ème tour		46,500	49,250	16:07	16:12	16:15	16:19	16:23
6ème passage sur la ligne - fin du 5ème tour		56,400	39,400	16:21	16:26	16:30	16:35	16:40
7ème passage sur la ligne - fin du 6ème tour		66,300	29,550	16:34	16:40	16:45	16:50	16:56
ARRIVEE - 8ème passage sur la ligne - Guégon - D126		76,200	19,700	16:47	16:55	17:00	17:06	17:13

CONTACTS ORGANISATION

Adresse et coordonnées :

PRESIDENT ORGANISATION

Xavier Castel, Président

Tél : +33 6 37 66 60 85

E-mail : xavier.castel@bouclesguegonnaises.fr

Jacques Roturier, Responsable courses

Tél : +33 6 73 84 58 48

E-mail : courses@bouclesguegonnaises.fr

Site Internet : <https://www.bouclesguegonnaises.fr>

Facebook : Boucles guegonnaises

Retransmission en direct de la Course sur Facebook

Trace GPX : <https://www.openrunner.com/route-details/15787321>

Circuit virtuel : <https://rouvy.com/fr/routes/recommended> puis « Boucles Guegonnaises » dans le champ Recherche



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES OFFICIELS





RESPONSABLE CYCLISME SUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>

COORDINATRICE ADMINISTRATIVE CYCLISME SUR ROUTE

Johanna PITAVY

j.pitavy@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.55 / +33 (0)6.80.58.69.48

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>